



Rapport d'orientation budgétaire 2026 - CCAS

04.12.2025



1

Contexte budgétaire et orientations 2026

Contexte budgétaire général 2026

3

Le projet de loi de Finances pour 2026 présenté à l'Assemblée Nationale prévoyait une contribution renforcée des collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques engagé par l'Etat. Il introduisait plusieurs mesures impactant les équilibres financiers des collectivités locales, tant au niveau des charges que des recettes. Ces mesures étaient les suivantes :

- la hausse des cotisations CNRACL
- l'évolution du DILICO (Dispositif Local d'Investissement et de Contribution Communale)
- la suppression du remboursement de TVA sur les dépenses d'entretien de bâtiments
- l'écrêtement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
- la baisse de la compensation de la taxe foncière sur les établissements industriels.

Ce projet de loi de Finances 2026 engendrait ainsi un impact budgétaire net négatif estimé à -520 000 € sur la section de fonctionnement pour la commune de Brignais.

Bien que ce projet de loi ait été rejeté par l'Assemblée Nationale le 22 novembre 2025, nous avons intégré ces hypothèses de travail pour élaborer le budget primitif 2026.

Le budget du CCAS intègre notamment l'augmentation des cotisations CNRACL.



Orientations 2026 _ CCAS

Afin de pouvoir concilier le maintien d'un service public de qualité avec les contraintes budgétaires liées au redressement des finances publiques, il a été demandé aux services, y compris le CCAS, d'élaborer leur budget 2026 selon la méthode du budget base zéro.

Cette approche consiste à :

- Analyser les besoins réels nécessaires au fonctionnement
- Rationnaliser les dépenses
- Optimiser les ressources notamment en identifiant de nouvelles sources d'économie

Concernant le budget prévisionnel 2026 du CCAS :

- Les charges générales de fonctionnement sont en baisse de -5,80% soit – 2 260 € par rapport au budget primitif 2025.
- Les charges de personnel sont en hausse de +1,68 % soit + 4 000 € s'élevant à un total de 242 000 €.
- La recette liée à la mise à disposition du personnel baisse à hauteur de -3,97% soit – 2 900 € par rapport au budget primitif 2025 en lien avec la réorganisation du service.
- La subvention d'équilibre versée par la Ville au CCAS augmente de +2,07% (soit + 4 000 €)





2

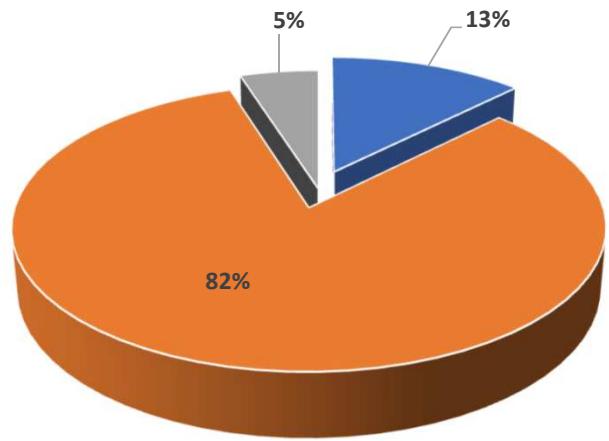
Section de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement

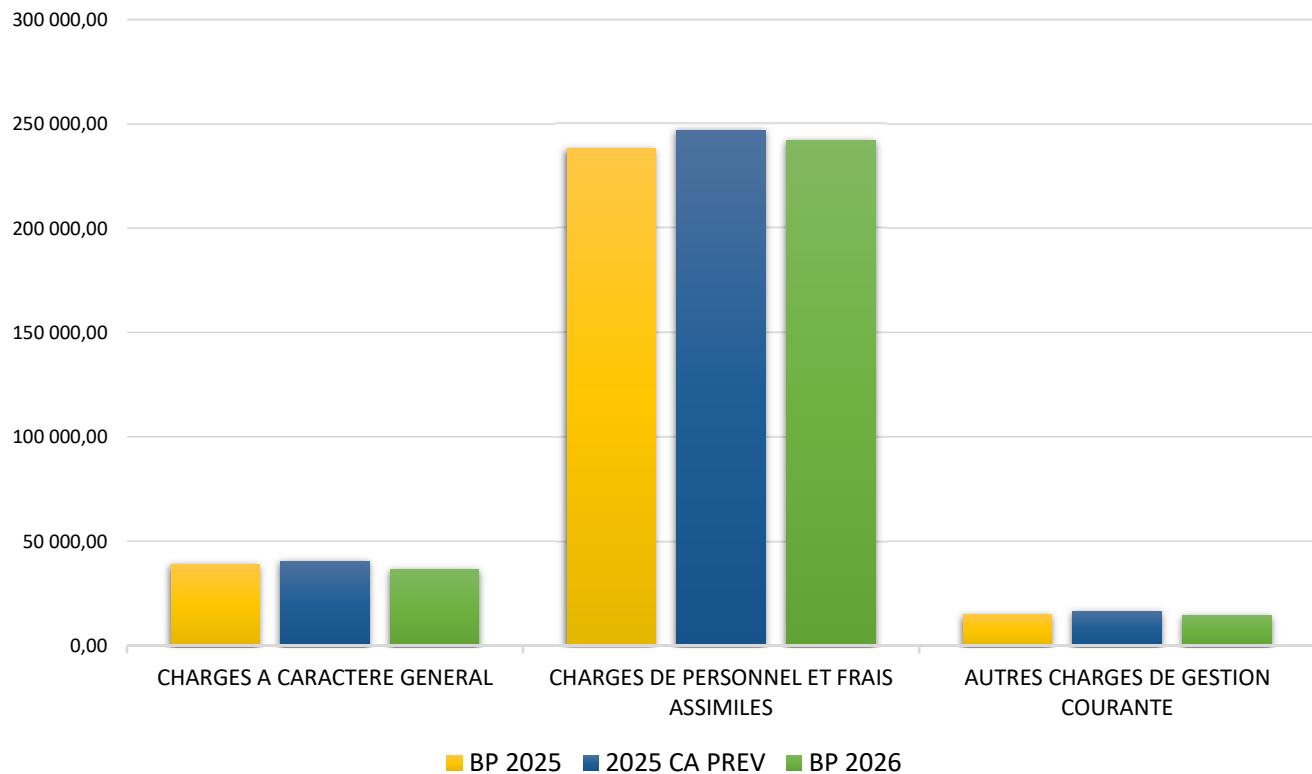


Dépenses réelles de fonctionnement : 293 300 €



- CHARGES A CARACTERE GENERAL
- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Evolutions des dépenses réelles de fonctionnement



Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent 13% des dépenses réelles de fonctionnement :

Actions sociales tout public :

- Aide à la collecte des encombrants (passage réduit à 1 fois par trimestre)
- Poursuite de l'action liée à la Médiation familiale
- Gestion et mise à disposition de 2 logements d'urgence pour l'accueil des usagers sans solution d'hébergement (légère hausse des fluides)

Actions sociales à destination des seniors (hormis la Résidence autonomie Les Arcades) :

- Maintien des activités telles que repas des seniors, colis de Noël, friandises Sainte Anne
- Maintien de la semaine bleue

Actions sociales à destination des personnes en situation de handicap :

- Poursuite des activités appréciées du public : sophrologie des aidants, groupe de parole, partenariat avec Cinérelax...
- Maintien de l'accompagnement des familles dans leurs démarches administratives, soutien aux professionnels du territoire dans le cadre de l'inclusion et lien avec les écoles pour l'achat de matériels adaptés



Volet ressources humaines - CCAS

Le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du **rapport d'orientation budgétaire** dispose que l'autorité territoriale présente un rapport comportant, au titre du dernier exercice connu les informations relatives :

- à la structure des effectifs,
- aux dépenses de personnel et à la durée effective du temps de travail,
- à l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses.

Ces éléments d'information figurent dans le présent rapport et sont basés notamment sur les données sociales extraites de nos logiciels métiers pour le CCAS entre janvier et octobre 2025.

Les dépenses de personnel

Le chapitre 012 concerne les salaires des agents du C.C.A.S. ainsi que les cotisations aux différents organismes sociaux.

Les principaux éléments constitutifs de la rémunération des agents sont les suivants :

- ▶ *le traitement indiciaire correspondant au grade et à l'échelon de l'agent
- ▶ *les éléments accessoires mensuels : prime fixe IFSE, prime variable CIA, la NBI
- ▶ *la prime de fin d'année fixée à 1 311,71 € bruts (base TC)
- ▶ *les titres de restauration d'une valeur de 7 € dont 4 à la charge de la collectivité
- ▶ *la participation employeur à la mutuelle labellisée
- ▶ *la participation employeur à la Garantie Maintien de Salaire

Evolution des dépenses de personnel

Le BP 2026 s'élève à 242 000 € et représentent 82% des dépenses réelles de fonctionnement

L'objectif de contenir la masse salariale tout en maintenant les effectifs se poursuit sur 2026.

► Les mesures principales impactant le budget 2026 sont les suivantes :

- Un GVT (Glissement vieillesse et technicité) en vue des évolutions de carrière et salariales
- Le recours à 1 service civique sur 9 mois
- Des mesures incompressibles liées à des augmentations de taux de cotisations :
 - Taux mobilité passant de 1,30% à 1,50%
 - Taux CNRACL passant de 34,65 % à 37,65%
- + la mise à disposition et l'assurance du personnel

Structure des effectifs

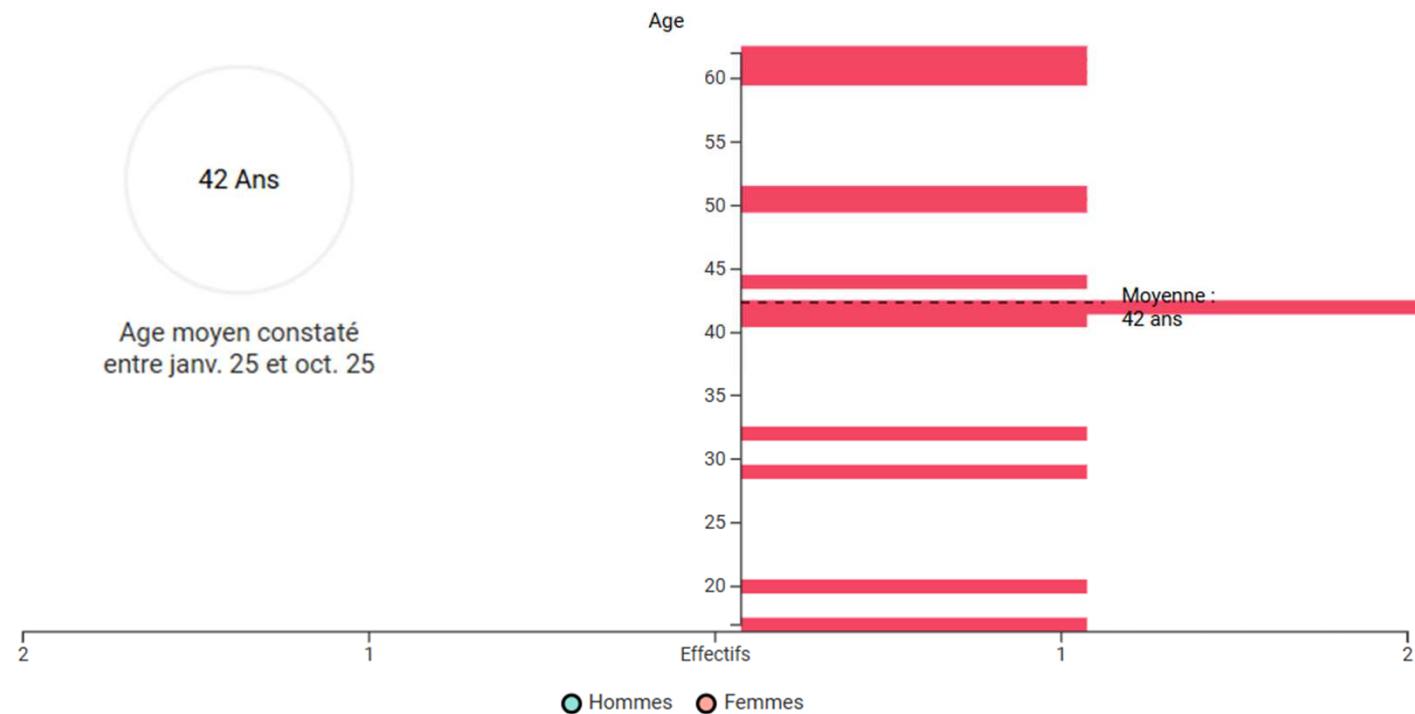
Les effectifs prévisionnels :

- 4 emplois permanents

Catégorie	Cadre d'emploi	Nombre de postes	Tps travail	ETP
A	Attaché territorial	1	TC	1
B	Rédacteur territorial	2	1TC+1TNC	1,7
C	Adjoint principal 1ere cl	1	TC	1
Total		4		3,7

Nota: Les emplois non permanents représentent en moyenne sur une année : 1 poste (services civiques)

Répartition par genre et pyramide des âges: Une équipe entièrement constituée d'agents féminins



Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante représentent 5% des dépenses réelles de fonctionnement :

□ Aides sociales facultatives pour tout public :

- Secours financiers (aide sur paiement des factures d'énergie, charges locatives, loyers, soins etc.) : 7 000 €
- Aides alimentaires sous la forme de chèque multi-services : 7 000 €

□ Abonnements, licences

- Abonnement pour la transmission des actes par voie dématérialisée en Préfecture : 350 €
- Abonnement pour la dématérialisation des fiches de paie : 150 €

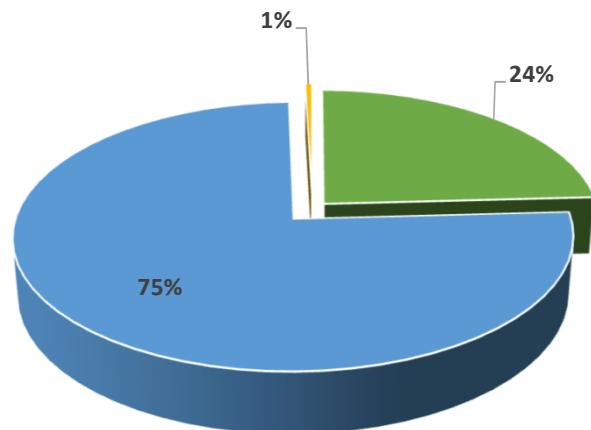




Les recettes de fonctionnement

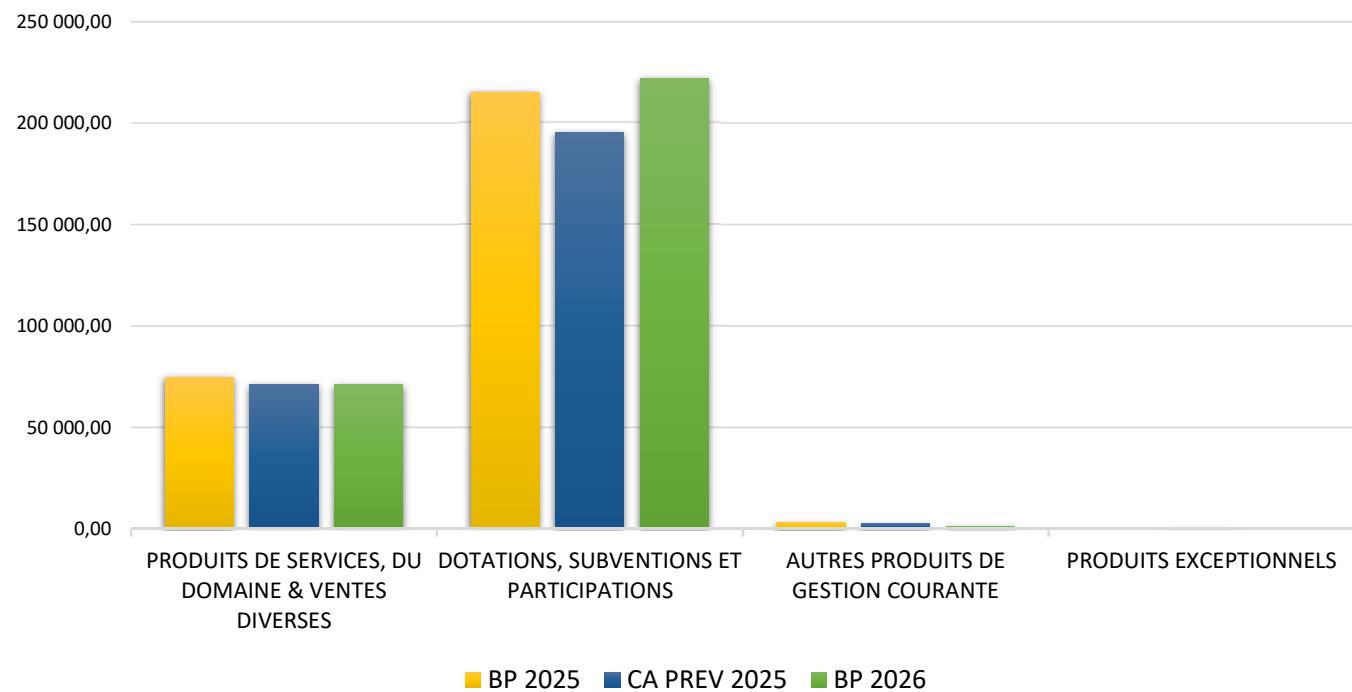


Recettes réelles de fonctionnement :
294 300 €



- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES
- DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS
- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Evolutions des recettes réelles de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement

Actions sociales à destination des personnes en situation de handicap :

- Maintien du nombre d'activités proposées par le service avec une légère baisse du nombre de participants aux activités (- 100 €)
- Financement de la CAF du poste de référent accompagnement et handicap par le biais de la subvention CTG chargé de coopération (15 000 €)
- Financement de la CAF à hauteur de 2 000 € dans le cadre du Fonds Publics et Territoires (repérage précoce des troubles du neurodéveloppement)

Actions sociales tout public et seniors :

- Légère hausse de la participation de l'Etat pour la gestion des logements d'urgence (+650 € soit 7 900 €)
- Baisse de l'enveloppe destinée aux recettes de dons (- 660 €)
- Baisse de la participation des familles aux logements d'urgence (- 950 €)
- Maintien de la participation CCVG navette seniors

Baisse des recettes liées à la mise à disposition du personnel entre le CCAS et la Ville, les Arcades et la CCVG (70 200 € soit – 2 900 €)

Hausse de la subvention d'équilibre de + 4 000 € (+ 2%) soit un versement de 197 000 € en 2026





3

Section d'investissement

Les dépenses et recettes d'investissement

DEPENSES:

- Provision pour équipement informatique (900 €)
- Vérification des installations thermiques P3 (100 €)

RECETTES:

- Dotations amortissements (1000 €)





4

Prospectives

Prospectives 2027 - CCAS

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prév 2025	2 026	2 027	2 028
Recettes de fonctionnement	1 674 376	289 782	267 711	294 518	268 800	294 300	297 243	300 215
Dépenses de fonctionnement	1 738 825	346 486	308 605	265 619	304 250	293 300	296 087	298 902
Epargne de Gestion	- 64 449	- 56 704	- 40 894	28 899	- 35 450	1 000	1 156	1 314
intérêt de la dette								
Epargne brute	- 64 449	- 56 704	- 40 894	28 899	- 35 450	1 000	1 156	1 314
remboursement du capital de dette								
Epargne Nette	- 64 449	- 56 704	- 40 894	28 899	- 35 450	1 000	1 156	1 314
Résultat 002	200 914	118 256	60 278	18 240	46 267	9 817	9 817	9 973



Prospectives 2027 – CCAS + Arcades

CONSOLIDATION CCAS ET FRPA

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prév 2025	2 026	2 027	2 028
Recettes de fonctionnement	2 627 382	1 154 329	1 114 299	1 244 763	1 217 669	1 252 657	1 265 184	1 277 836
Dépenses de fonctionnement	2 507 604	1 189 871	1 072 225	1 173 551	1 208 917	1 179 300	1 190 947	1 202 710
Epargne de Gestion	119 779	- 35 542	42 074	71 212	8 751	73 357	74 237	75 125
intérêt de la dette								
Epargne brute	119 779	- 35 542	42 074	71 212	8 751	73 357	74 237	75 125
remboursement du capital de dette								
Epargne Nette	119 779	- 35 542	42 074	71 212	8 751	73 357	74 237	75 125
Résultat 002	278 217	273 565	190 794	183 541	208 076	171 683	200 540	230 277





**Merci pour
votre attention**



contact@mairie-brignais.fr
Hôtel de ville
28 rue du Général de Gaulle
69530 Brignais
www.brignais.com